

LES NOUVEAUX CONCEPTS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL: UNE MODE OU DE NOUVEAUX PARADIGMES?

Bernadette Mérenne-Schoumaker

SEGEFA

Département de Géographie

Université de Liège

2, Allée du 6 Août, Sart Tilman – B11, 4000 Liège

Tél: +32-(0)4-366.53.24

E-mail: B.Merenne@ulg.ac.be

Abstract

Recent transformations have drastically changed the way of thinking and organising territories' future. This article attempts to emphasize and criticize the new concepts that are currently founding the territorial development in terms of jurisdiction, territorial intelligence, attractiveness and competitiveness. It also focuses on new factors (innovation, training, network, identity, strategic management and governance) and development tools, such as competitiveness poles.

Introduction

La concurrence accrue entre les territoires ainsi que le nouveau contexte économique (globalisation, métropolisation, développement technologique, tertiarisation des économies, économie de la connaissance, passage à une société de l'immatériel,...) ne sont sans doute pas étrangers à l'émergence d'une nouvelle manière de penser et d'organiser le devenir des territoires. Un peu partout, le concept de développement territorial s'est imposé en lieu et place de celui de l'aménagement du territoire. De nouveaux facteurs ont parallèlement été mis en évidence et ont forgé de nouveaux outils. Quel regard critique porter sur tous ces nouveaux construits? Telle est la question sous-jacente à notre réflexion qui cherche à s'inscrire dans un domaine de recherche – la planification régionale et le développement régional – qui a été beaucoup investigué par P. Saey.

1. De l'aménagement du territoire au développement territorial: évolution ou révolution?

Le concept de l'*aménagement du territoire* s'est imposé en langue française dans les années 1960 grâce à des auteurs tels que Lajugie (1964), Gottmann (1966), Labasse (1966), ou Rochefort et al. (1970). Il se définit d'abord par sa finalité que l'on peut, comme Piveteau (1979: 991) assimiler à une réponse à des contradictions spatiales, contradictions qui ont cru avec le temps en raison de la multiplication des occasions de dysfonctionnement (liées généralement au développement industriel et urbain), des déséquilibres spatiaux

(principalement régionaux) et des destructions (notamment de l'environnement écologique et du patrimoine). Il s'explique aussi par le changement d'attitude des pouvoirs publics et par les nouvelles compétences de ces derniers en matière de gestion de l'espace.

Toutefois, l'aménagement du territoire est une réalité multiple ce qui explique l'existence de nombreuses définitions parmi lesquelles nous en avons retenu deux, l'une qui met davantage l'accent sur l'action et les cadres territoriaux et l'autre sur l'art et la technique d'agir. La première issue "Des mots de la géographie" (Brunet et al., 1998: 29-30) assimile en effet l'aménagement à l'action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local (aménagement urbain, rural, local), soit au niveau régional (grands aménagements régionaux, irrigations), soit au niveau national (aménagement du territoire), le territoire étant pour les mêmes auteurs une maille de la gestion de l'espace, un espace approprié avec sentiment ou conscience de son appropriation et relevant d'un état, une notion à la fois juridique, sociale, culturelle et même affective. La deuxième définition est celle proposée par le Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement (Merlin et Choay, 1996: 35-40): l'aménagement du territoire est, dans ce cas, l'art ou la technique (plutôt que la science) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques.

L'aménagement du territoire apparaît, dès lors, bien comme une intervention des hommes sur leurs espaces avec différents objectifs: réduire les disparités, apporter des réponses aux dysfonctionnements, lutter contre la dégradation des cadres de vie,... On y retrouve le concept de *physical planning* cher aux auteurs anglophones ainsi que le souci de mieux s'organiser pour le futur en cherchant à combiner des finalités de trois ordres: économiques, sociales et écologiques. Comme l'a bien fait remarquer Pinchemel (1985: 10), si les finalités économiques ont d'abord largement dominées, deux autres axes majeurs se sont développés: l'axe social (qui vise au bien-être et à l'épanouissement de la population où l'organisation vise à procurer une qualité certaine d'équipements, de services, un cadre de vie valorisant et où les préoccupations de justice sociale l'emportent sur celles d'efficacité économique) et l'axe écologique (développé plus récemment et où l'accent est mis sur l'insertion des sociétés et de leurs interventions dans des milieux naturels, des écosystèmes fragiles, qui sont exposés à des déséquilibres irréversibles, à des dégradations de la flore et de la faune ainsi qu'à des pollutions multiples). L'aménagement du territoire a ainsi intégré trois dimensions majeures (économiques, sociales et environnementales) qui deviendront plus tard les trois piliers du développement durable.

Le concept de *développement territorial* est, pour sa part, plus récent: il date de la fin des années 1990. Malgré son immense succès tant chez les géographes que chez les économistes, il est rarement défini et recouvre en fait des réalités diverses à la rencontre du développement local ou régional, du développement durable, de l'aménagement du territoire ou encore de la gestion territoriale. À travers les multiples écrits se réclamant de ce nouveau paradigme, ce qui semble faire consensus, c'est la volonté ou la nécessité de remettre, au cœur de la problématique du développement, le territoire avec ses ressources, ses contraintes et ses spécificités non seulement matérielles mais encore immatérielles comme les acteurs et leur

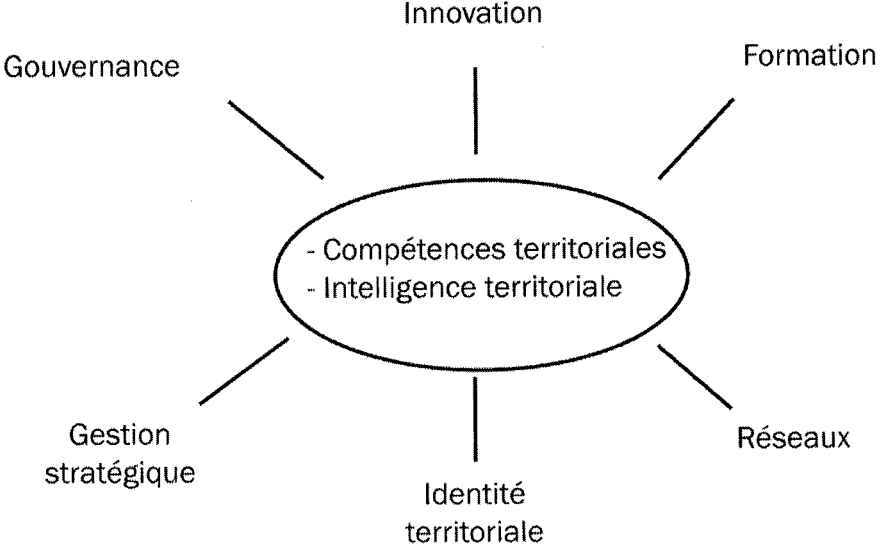
mode de fonctionnement. En outre, le développement se veut transversal et décloisonné et tient compte des pressions extérieures, notamment du contexte économique international. Il se veut aussi stratégique et cherche à construire le futur d'un territoire en exploitant les atouts et en réduisant les faiblesses internes tout en profitant des opportunités et en cherchant à faire face aux menaces externes, ce qui explique le recours très fréquent à une analyse AFOM (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) dans la plupart des projets de développement territorial (voir à ce propos l'excellent aide-mémoire rédigé par Schmidt et Jungers, 2004).

Le passage de l'aménagement du territoire au développement territorial est, dès lors, plus le résultat d'une évolution relativement logique que d'une révolution puisqu'il s'agit dans les deux cas d'une intervention des hommes sur leur espace en cherchant à combiner des préoccupations économiques, sociales et environnementales. Toutefois ce qui semble différencier le développement de l'aménagement c'est une démarche davantage *bottom-up* (c'est-à-dire qui part du territoire) que *top-down* (c'est-à-dire initiée ailleurs, au niveau national par exemple, en vue d'être mise en œuvre au niveau régional ou local); c'est aussi la prise de conscience du rôle des acteurs dans le développement ainsi que de facteurs de plus en plus immatériels.

2. Les nouveaux facteurs du développement territorial

A côté des facteurs classiques de développement (situation géographique, ressources naturelles, marché, main-d'œuvre ou aides des pouvoirs publics), six facteurs nouveaux semblent avoir émergé: l'innovation, la formation, l'insertion dans des réseaux, l'identité territoriale, une gestion stratégique et la gouvernance. Par ailleurs, comme le met en évidence la figure 1, ces facteurs se combinent dans deux nouveaux "macrofacteurs": les compétences territoriales et l'intelligence territoriale.

Figure 1: Les nouveaux facteurs du développement territorial



Source: B. Mérenne-Schoumaker, 2007.

2.1. L'innovation

L'innovation est la capacité de créer, d'évoluer, de s'adapter, de changer,... Dans un monde en perpétuel changement, ce facteur apparaît de plus en plus important et touche non seulement la production mais encore la vente, la gestion, l'organisation des entreprises et des institutions, la formation,... Elle ne se réduit donc pas à l'innovation technologique – certes déterminante – mais vise également tous les paramètres du système régional.

Dans certains cas, l'innovation peut signifier rupture avec le passé surtout quand ce dernier semble un frein au renouveau: dans d'autres cas, l'innovation s'inscrit dans les évolutions en cours. Innover prend toujours du temps car c'est un processus d'apprentissage interactif entre différents partenaires: les entreprises, les services de recherche, le monde de la formation ou encore les pouvoirs publics, les citoyens,... L'innovation semble de plus en plus liée à la demande: demande du marché pour les nouveaux produits, demande des entreprises, des institutions ou de la population pour les nouveaux services.

2.2. La formation

Pas de développement territorial sans une population bien formée, à la fois son élite mais aussi tous les citoyens. L'objectif d'un secteur de formation efficace est non seulement d'amener chacun à se former, c'est-à-dire à acquérir des savoirs et des savoir-faire mais encore et surtout des savoir-être ou attitudes: acquérir le goût d'apprendre, de créer, d'évoluer, savoir prendre des responsabilités, savoir se prendre en charge, savoir s'organiser,

savoir se mettre au service des autres, savoir collaborer, savoir dialoguer,... et ce tout au long de la vie.

Le système scolaire est sans aucun doute visé au premier chef mais aussi les familles et la vie associative où se forgent également les personnalités.

2.3. L'insertion dans les réseaux

Dans un monde marqué par la formidable montée des interdépendances et ce à toutes les échelles, les réseaux jouent un rôle déterminant. Il s'agit bien entendu des réseaux formels comme informels dans lesquels les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont un rôle essentiel. Pour être efficaces, ces réseaux doivent déboucher sur de vrais partenariats.

L'insertion dans les réseaux permet aux acteurs d'être mieux informés, d'atteindre une masse critique, de mieux savoir prévoir, de mieux savoir évoluer,...

2.4. L'identité territoriale

Les régions qui gagnent (selon l'expression de Benko et Lipietz, 1992) ont généralement une forte identité. Celle-ci se fonde sur un ensemble de valeurs partagées ainsi qu'une fierté d'être ensemble pour le faire ensemble. L'identité se construit le plus souvent au départ de ressources territoriales banales c'est-à-dire que l'on trouve un peu partout mais qui par leur combinaison et la volonté des partenaires deviennent spécifiques dans un cadre spatial bien déterminé (à propos de la notion de ressource territoriale, voir l'excellente publication de Gumuchian et al., 2004).

L'identité permet non seulement d'être connu mais encore reconnu; toute identité n'est toutefois pas perçue nécessairement positivement. Pour ce facteur se pose aussi la question du territoire pertinent: ne faut-il pas une masse critique d'acteurs ou une certaine superficie pour forger une identité? La question a été de nombreuses fois posée mais est toujours sans réponse. Personnellement, nous ne le croyons pas: un quartier peut avoir une identité forte dans une ville alors qu'une région d'une certaine taille peut n'avoir aucune identité. Mais s'il s'agit réellement de forcer le développement territorial, le problème de la taille semble plus prégnant car comment initier un changement quand les acteurs sont peu nombreux? Ajoutons que, dans un monde dominé par l'image et les médias, la plupart des territoires cherchent aujourd'hui à se doter d'une identité en épinglant certaines spécificités: produits du terroir, patrimoine, fêtes et coutumes traditionnelles,... De telles options bien que sympathiques n'ont toutefois que des impacts limités; en effet, le développement implique un projet cohérent porté tout au long de l'année, articulant différentes ressources et de multiples acteurs.

2.5. Une gestion stratégique

Une stratégie, c'est la capacité à se projeter dans l'avenir, à baliser des futurs possibles, à se donner des objectifs. La gestion territoriale ne peut être que stratégique, ce qui impose de construire des projets réalistes et partagés par les acteurs et de se doter d'un calendrier et d'un

système d'évaluation des actions. Pour élaborer une stratégie, il convient d'articuler des démarches *bottom-up* (faire remonter des projets venant de la base) et *top-down* (initier des projets d'en haut).

2.6. La gouvernance

Le concept est à la mode et souvent chargé idéologiquement, voire fourre-tout. Pour nous, c'est d'abord une nouvelle forme d'organisation plus transparente et démocratique devant éviter que les intérêts des mandatés prennent le pas sur ceux de leurs mandants. En matière de développement territorial, c'est un facteur important facilitant la compréhension entre acteurs (institutions publiques, entreprises, associations,...), la possibilité d'un travail en commun et la coordination de leurs actions.

2.7. Les compétences territoriales

Issu du monde de l'entreprise, le terme compétence se retrouve aujourd'hui un peu partout et plus particulièrement dans l'enseignement.

Spécifiquement, une compétence est la capacité d'agir de façon pertinente, dans une situation nouvelle et complexe, en mobilisant spontanément, correctement, de manière intégrée des ressources internes et externes et, parallèlement, la capacité à réfléchir sur la situation et surtout sur la démarche mise en œuvre (c'est le processus de métacognition).

Transféré dans le domaine du développement territorial, le facteur est donc synthétique intégrant des ressources et des démarches relevant de plusieurs facteurs déjà cités. En fait, une compétence est un agencement d'actions et non une simple opération; c'est un processus qui implique l'accroissement de la capacité d'intervention d'une société sur elle-même ce qui suppose, comme le souligne bien Le Boterf (2000: 23-24), l'adoption des principes directeurs suivants pour des projets de développement:

- réunir les conditions nécessaires à la participation des acteurs dans toutes les phases d'élaboration, de réalisation et d'évaluation des projets;
- adopter une démarche itérative dans la planification;
- créer ou renforcer la capacité des acteurs à prendre en charge le ou les projets;
- accorder une attention particulière à la faisabilité des projets et à leur impact;
- accompagner la démarche d'un système d'évaluation continue.

2.8. L'intelligence territoriale

Cet autre macrofacteur est apparu récemment; au même titre que compétence, il est issu du monde économique et plus spécifiquement du terme "intelligence économique" qui signifie un ensemble coordonné des actions de recueil, de traitement, de distribution et de protection de l'information utile aux acteurs économiques et obtenue légalement en vue de la mise en œuvre de leurs stratégies individuelles et collectives (Martre et al., 1994).

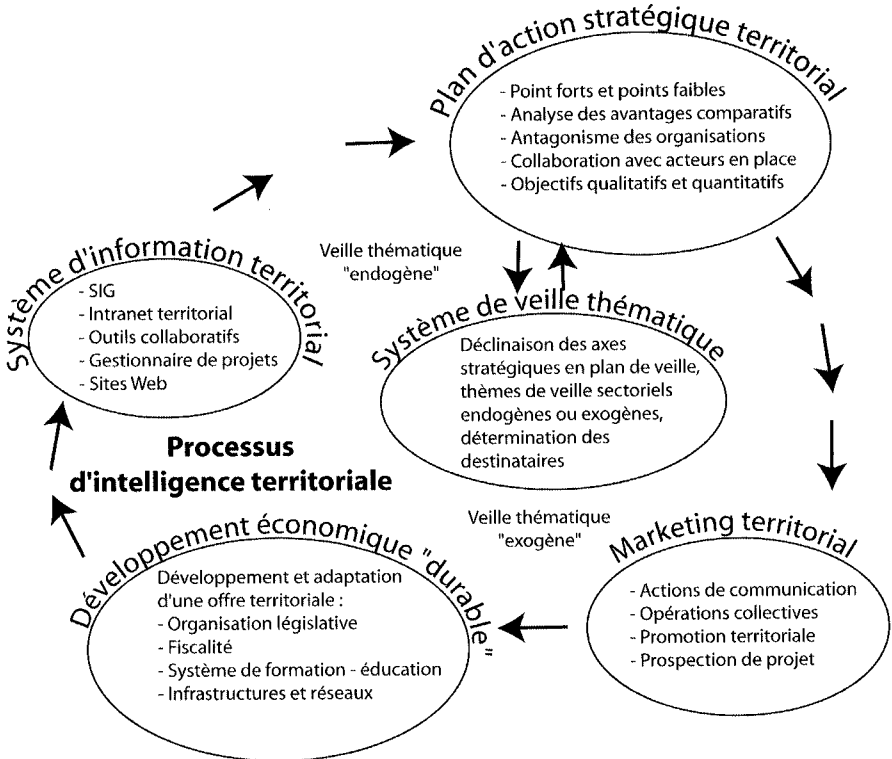
La maîtrise de l'information via une veille territoriale (ou activité de surveillance permanente de l'environnement externe et interne) est donc au cœur du processus. Elle passe par la

mutualisation des connaissances et des compétences à l'échelle du territoire ce qui implique collaboration, concertation, partage, échange, association des énergies,... En somme (Clèdes et Giroux, 2006: 1), il s'agit de valoriser, organiser, optimiser et pérenniser les richesses informationnelles d'un territoire et de créer des synergies autour d'un centre d'intérêt et d'un projet de développement local commun. Cette veille peut aussi revêtir l'aspect d'actions de *benchmarking* (comparaison ou confrontation d'une entreprise ou d'une région avec une autre): recenser les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres territoires, les étudier, les adapter et pointer parallèlement les réussites du territoire.

Toutefois, acquérir et diffuser l'information notamment via un système d'information territorial ne suffit pas; il faut encore un plan d'action stratégique et une réelle mise en réseau des acteurs à la fois publics et privés dont les intérêts sont parfois contradictoires. Il faut aussi positionner efficacement le territoire via un plan marketing adéquat.

L'intelligence territoriale est donc une organisation innovante, mutualisée et en réseau avec l'ensemble des informations et des connaissances utiles au développement, à la compétitivité, à l'attractivité des territoires (voir ci-après 4), collectivement et pour chacun de ses acteurs (i-KM, 2006). C'est le résultat d'une mise en système (figure 2) pour mieux maîtriser les ressources, avoir la capacité de réagir face aux problèmes, forcer les synergies entre acteurs et donner de la cohérence aux projets. C'est donc beaucoup plus que des outils d'information puisque c'est à la fois une démarche et des réseaux d'où son succès un peu partout dans le Monde, aux Etats-Unis et au Japon d'abord puis en Angleterre et en Scandinavie avant d'arriver en France en 2003.

Figure 2: Le processus d'intelligence territoriale



Source: ZeKnowledge.com, 8 mai 2007

Ajoutons qu'il existe aujourd'hui un Réseau Européen d'Intelligence Territoriale – le REIT – qui réunit des équipes de recherche universitaire et des acteurs territoriaux de 10 pays. La CAENTI (Coordination Action of European Network of Territorial Intelligence) est un projet de recherche du 6^e Programme – Cadre européen sur les outils d'intelligence territoriale soutenant ce réseau.

3. Les outils: des districts industriels aux pôles de compétitivité

Le rôle des réseaux d'entreprises dans le développement territorial est souligné depuis longtemps déjà par différents auteurs (Mérenne-Schoumaker, 2002: 81-82). Trois modèles spatiaux en découlent plus spécifiquement: les districts industriels conceptualisés par Marshall en 1890, les *clusters* de Porter (1990) et les milieux innovateurs développés par le GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs) dès les années 1980. Ces modèles sont à l'origine d'outils de politique économique développés un peu partout dénommés d'abord *clusters* ou systèmes productifs localisés ou locaux (SPL) et plus récemment pôles de compétitivité.

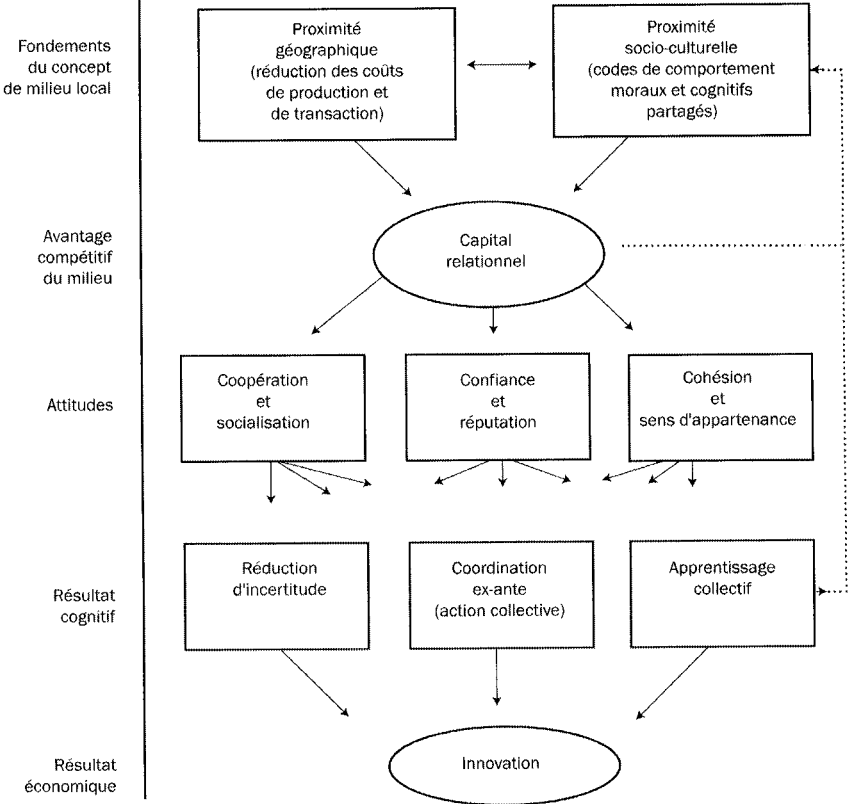
Quels sont les traits communs et distinctifs de ces concepts ou outils?

Le modèle du district industriel décrit dès le XIX^e siècle a été redécouvert à la faveur des *success stories* de la Troisième Italie dans les années 1970. Il se caractérise par une division du travail entre des entreprises de petite taille se spécialisant dans un segment de processus industriel autour d'une filière productive. La coordination est laissée au marché et aux rapports bilatéraux. La démarche de développement local n'est pas organisée par les pouvoirs publics; ceux-ci ne sont impliqués qu'à travers le soutien ou la création d'un environnement économique favorable (une "atmosphère industrielle"): réduction des coûts de transaction, disponibilité d'une main-d'œuvre adéquate, diffusion de l'information et de l'innovation. Ces districts ont évolué avec le temps en raison des mutations techno-industrielles (certains sont aujourd'hui de réels pôles technologiques) et de l'encadrement de plus en plus manifeste mis en place par l'Etat italien (Jacquet et Darmon, 2005: 41-45).

Le *cluster* correspond aussi à des pôles d'activités performantes. Pour Porter, il repose sur quatre déterminants stratégiques qui se renforcent les uns les autres: ce "diamant" est composé de facteurs de production, de conditions de la demande, de la rivalité et des stratégies des entreprises du secteur et enfin d'activités connexes performantes. Comme pour les grappes technologiques et industrielles, leur avantage compétitif va au-delà de la simple recherche d'économies d'échelle entre entreprises concurrentes (processus au cœur du district); il provient surtout de la manière dont les entreprises organisent leurs échanges au niveau local et/ou global et optimisent les liens de ceux-ci avec leur environnement respectif (Schmidt et Jungers, 2004: 5). La circulation des informations, savoir-faire et technologies est donc essentielle.

Le concept du *milieu innovateur* est sans nul doute moins axé sur les réseaux d'entreprises mais davantage sur les territoires eux-mêmes et surtout sur les interconnexions entre acteurs. Comme le montre bien la figure 3, l'avantage compétitif du milieu est en fait son capital relationnel qui découle à la fois de la proximité géographique et de la proximité socioculturelle. Ce capital (Camagni, 2006: 449-450) engendre des attitudes aujourd'hui considérées comme cruciales: confiance réciproque, cohésion et sens d'appartenance, ouverture à la coopération et à la synergie, construction particulière et collective d'une réputation. Il s'ensuit un résultat à caractère cognitif notable: la capacité du milieu à exercer des rôles clefs dans la mise en place des processus d'innovation, l'exercice de ces rôles étant possible grâce à la réduction de l'incertitude, la facilitation de l'action collective et la coordination *ex-ante* des acteurs économiques ainsi que des processus d'apprentissage collectif.

Figure 3: Fondements conceptuels et rôle du milieu local dans l'innovation



Source: Camagni, 2006: 450

De tels modèles décrits au départ d'émergences naturelles ne pouvaient pas laisser les pouvoirs politiques en charge du développement économique indifférents. D'où dans plusieurs pays ou régions, des politiques de soutien à l'émergence de réseaux d'entreprises comme celles mises en place par la Région wallonne en 2000 dans son "Contrat d'Avenir pour la Wallonie" et dénommées "clusters". En France, des mesures similaires avaient été prises en 1995 sous le label "systèmes productifs locaux" (SPL). L'objectif était dans ce cas de repérer puis de financer des entités spatiales présentant une spécialisation dans un secteur bien déterminé, des relations interentreprises denses et une ou plusieurs structures d'animation ou des opérateurs qualifiés pour encourager des interactions entre entreprises et institutions locales; les systèmes pouvaient être déjà bien identifiés ou seulement émergents (Jacquet et Darmon, 2005: 57-63).

Les *pôles de compétitivité* sont, quant à eux, la forme considérée comme la plus aboutie des instruments de politique de développement économique. Ce sont aussi les outils développés le plus récemment puisque apparus un peu partout après 2000. Leur spécificité est de s'inscrire plus encore dans une politique économique globale en forçant les synergies entre entreprises,

centres de formation et unités de recherche publiques et privées autour de projets communs au caractère innovant. Le pilotage comme l'initiative repose clairement sur les entreprises (et les Universités en Wallonie), l'accompagnement public se voulant facilitateur et non dominateur. En outre, le partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché et doit rechercher une masse critique pour atteindre une compétitivité et une visibilité internationale (Jacquet et Darmon, 2005: 64).

Les pôles présentent donc des traits communs avec les districts, les *clusters* et les milieux innovateurs, à savoir rapprocher sur un territoire bien déterminé des acteurs aux capacités différentes afin de favoriser les synergies. Mais l'attitude est résolument dans ce cas offensive et l'objectif est clairement le maintien voire même la reconquête d'une part significative de marché au niveau international. C'est aussi une structure qui travaille par projets et le rôle des différents acteurs (État, collectivités publiques, entreprises, instituts de recherche, universités, fonds européens,...) est clairement identifié ainsi que les principaux circuits de financement. En outre, ces pôles cherchent réellement à développer les technologies du futur.

Dans le cas plus spécifique de la Wallonie qui n'a finalement expérimenté que deux outils (les *clusters* et les pôles), une étude de Lepage (2007) a bien mis en évidence les différences et aussi les complémentarités entre eux. Comme le montre le tableau 1, les *clusters* sont essentiellement des réseaux d'entreprises assez spontanés où les pouvoirs publics sont peu présents alors que les pôles de compétitivité regroupent des entreprises, des universités et des services de recherche dans le cadre de projets prédéfinis; le financement public y est aussi plus important.

Tableau 1: Comparaison entre la politique des *clusters* et des pôles de compétitivité en Wallonie

Clusters	Pôles
➤ Réseautage d'entreprises et actions liées: mise en commun de ressources, groupes techniques de projets,...	➤ Coordination des acteurs et des politiques (R&D, Invest, Formation, Export, IDE...)
➤ Génération spontanée	➤ Appels à projets dans 5 domaines prédéfinis
➤ Pilotage = Entreprises, surtout PME	➤ Pilotage = Entreprises + Universités
➤ Financement public = Animation	➤ Financement public = Projets collaboratifs

Source: Lepage, 2007

4. Une finalité: des territoires attractifs et compétitifs

Les notions d'attractivité et de compétitivité sont parfois confondues car, au sens large, elles se rapportent toutes les deux à la performance économique. Toutefois, comme l'ont bien montré Rousseau et Mulkay (2006), il est nécessaire de les distinguer surtout si l'on souhaite pouvoir en donner une mesure.

L'attractivité d'un territoire peut être définie comme la capacité à attirer sur ce territoire les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles (capitaux, équipements, entreprises, travailleurs qualifiés). Mais l'attractivité ne peut se limiter à cet aspect offensif; elle a aussi une dimension défensive via la capacité à retenir les entreprises existantes. Le principal

indicateur de l'attractivité est la création d'entreprises nouvelles ou la création d'établissements par des entreprises existantes; on peut aussi utiliser les créations d'emplois dans les nouveaux établissements et les variations d'emplois positives dans les entreprises existantes.

La compétitivité est une notion plus complexe qui concerne à l'origine les entreprises et qui s'applique, par extension, aux nations ou régions. Pour une entreprise, la compétitivité désigne avant tout sa capacité à faire face à la concurrence étrangère. Pour un pays ou une région, il ne peut en être de même car, comme le dit bien Krugman (1994), seule une augmentation de la productivité permet d'accroître la richesse d'une nation; c'est donc la seule mesure pertinente de la performance économique d'un territoire. La définition de la compétitivité territoriale a ainsi évolué d'une notion centrée sur les échanges extérieurs à un objectif d'amélioration du niveau de vie et du bien-être social. Depuis le Conseil européen de Lisbonne en 2000, la compétitivité d'une nation est devenue "la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale". Mais comment rendre compte de tous ces champs de la politique économique? L'observatoire européen LEADER (Farrell et al., 1999) a tenté d'apporter une réponse à cette question. Partant du principe qu'un territoire devient compétitif s'il peut affronter la concurrence du marché tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle fondée sur des logiques de réseaux et d'articulation interterritoriale, il propose d'approcher la compétitivité par quatre dimensions:

- une dimension économique via la mise en valeur des atouts spécifiques du territoire et la maximisation de la valeur ajoutée locale;
- une dimension environnementale via la mise en valeur d'un environnement considéré comme spécifique tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles et patrimoniales;
- une dimension sociale via une conception partagée des projets et une concertation entre les différents niveaux institutionnels;
- une dimension de positionnement dans le contexte global via la capacité des acteurs à trouver leur place par rapport aux autres territoires.

LEADER propose aussi d'approcher la compétitivité territoriale à partir de l'analyse du projet territorial ou vision du futur souhaitée par les acteurs; l'évaluation porte sur les huit composantes du projet à savoir: les ressources physiques et leur gestion, les ressources humaines, les activités et les entreprises, les marchés et les relations externes, les savoir-faire et les compétences, la gouvernance, la culture et l'identité du territoire ainsi que l'image et la perception du territoire, tant internes qu'externes. On retrouve de la sorte la plupart des facteurs de développement territorial que nous avons épinglés ci-dessus.

Par ailleurs, soulignons avec Camagni (2005: 12-14), que ce serait une erreur d'associer l'attractivité à une stratégie de développement exogène et la compétitivité à une stratégie de développement endogène car les sources de l'attractivité territoriale et de la compétitivité sont pour la plupart les mêmes: les mêmes éléments qui contribuent à l'attraction d'activités étrangères, notamment une bonne dotation en services et infrastructures, une réelle efficacité de l'administration publique, un niveau élevé de la qualité de vie et de l'environnement sont aussi efficaces pour garder les entreprises locales et pour augmenter la productivité de toutes

les entreprises, actuelles et futures; de même, il faut reconnaître que les pures politiques d'attractivité proposées et suivies dans le passé ont souvent fait faillite justement à cause d'un manque de considération des aspects d'avantages compétitifs ou de localisation; en outre, il faut reconnaître que les politiques de marketing territorial, qui, par ailleurs, se sont fortement banalisées, n'ont qu'un impact limité même si l'information est nécessaire. L'élément crucial pour toute politique de développement (Camagni, 2005: 14) réside donc dans la construction d'une vision partagée du futur, bien ancrée dans les spécificités et les vocations de l'économie locale: un plan d'action collective et de coopération entre public et privé, une démarche stratégique qui puisse maximiser les synergies locales et valoriser le rôle de chaque acteur.

On trouvera dans l'article de Quévit (2007) une analyse particulièrement intéressante des relations entre territoires innovants et compétitivité territoriale.

Conclusion

Un monde qui change et un temps qui s'accélère ont sans conteste imposé le concept de développement territorial qui s'est progressivement substitué à celui de l'aménagement du territoire. Toutefois, comme nous l'avons montré, ce passage ne constitue pas en soi une révolution mais plutôt une évolution logique permettant l'intégration de nouvelles contraintes ainsi que des facteurs de plus en plus immatériels. En effet, les nouveaux facteurs de développement ont pour nom: innovation, formation, réseaux, identité territoriale, gestion stratégique et gouvernance. Les ressources territoriales ont succédé aux ressources naturelles et aux facteurs classiques de développement; des avantages jugés jadis mineurs acquièrent de l'importance. En outre, ce qui semble acquis, c'est qu'il ne suffit plus d'avoir des ressources, il faut encore les activer d'où le rôle majeur des acteurs.

Par ailleurs, les facteurs interfèrent de plus en plus les uns sur les autres ce qui explique le succès récent de deux nouveaux concepts: les compétences territoriales et l'intelligence territoriale qui cherchent à articuler les acteurs et leurs démarches.

Ces facteurs ont forgé de nouveaux outils dont les plus récents sont les *clusters*, les systèmes productifs locaux et surtout les pôles de compétitivité qui se sont en quelques années généralisés un peu partout, traduisant de la sorte des politiques de développement poursuivant les mêmes objectifs: accroître l'attractivité et la compétitivité des territoires et faire face à une concurrence de plus en plus forte.

Les concepts créés s'inscrivent certainement dans de nouveaux paradigmes liés aux changements en cours. Une question reste toutefois sans réponse: suffit-il de vouloir le développement pour pouvoir l'initier et surtout peut-on imaginer un Monde où tous les territoires seraient gagnants?

Références

- Benko, G. et A. Lipietz (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. PUF, Economie en liberté, Paris.
- Brunet, R., R. Ferras et H. Théry (1998), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Reclus-La Documentation Française, Paris.
- Camagni, R. (2005), Attractivité et compétitivité: un binôme à repenser. *Territoires 2030* (1): 11-15.
- Camagni, R. et D. Maillat (2006), *Milieux innovateurs. Théories et politiques*. Economica, Anthropos, Paris.
- Cledès, J. et M. Giroux (2006), Intelligence territoriale. Au-delà des outils TIC, une démarche et des réseaux. *AEC. Dossier de veille* 24, Bordeaux.
- Farrell, G., S. Thirion et P. Soto (1999), La compétitivité territoriale: construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER. *Cahiers de l'innovation*, Observatoire Européen LEADER fascicule 1, ronéo.
- Gottmann, J. (1966), *Essais sur l'aménagement de l'espace habité*. Mouton, Paris.
- Gumuchian, H., B. Pecqueur, UMR PACTE – Laboratoire TERRITOIRES et CERMOSEM (2004), *La notion de ressource territoriale, 10 ans du CERMOSEM*. Montagnes Méditerranéennes No. 20.
- Jacquet, N. et D. Darmon (2005), *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*. La documentation française, Études, Paris.
- Krugman, P. (1994), Competitiveness: a Dangerous Obsession. *Foreign Affairs*. 73 (2): 28-44.
- Labasse, J. (1966), *L'organisation de l'espace. Éléments d'une géographie volontaire*. Hermann, Paris.
- Lajugie, J. (1964), *Développement économique régional et aménagement du territoire*. Sirey, Paris.
- Le Boterf, G. (2000), *L'ingénierie des compétences*. Editions d'Organisation, Paris, 2^e éd.
- Lepage, V. (2007), Le clustering en Wallonie. *Territoires wallons* 2, sous presse.
- Martre, H., P. Clerc et C. Harbulot (1994), *Intelligence économique et stratégie d'entreprise*. La Documentation Française, Paris.
- Mérenne-Schoumaker, B. (2002), *La localisation des industries. Enjeux et dynamiques*. PUR, Didact Géographie, Rennes.
- Merlin, P. et F. Choay (1996), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. PUF, Paris.
- Pinchemel, P. (1985), Aspects géographiques de l'aménagement d'un territoire, in: Lamotte, M. (ed.), *Fondements rationnels de l'aménagement d'un territoire*. Masson, Coll. Ecologie appliquée et Sciences de l'environnement, 6, Paris: 8-33.
- Piveteau, J.-L. (1979), L'aménagement du territoire est-il, en Europe occidentale, une invention de la deuxième moitié du XXe siècle? in: *Recherches de géographie rurale (Hommage au Professeur F. Dussart)*. t.II, Liège: 991-1002.
- Porter, M. (1990), The competitive Advantage of Nations. *Harvard Business Review*, March-April.
- Quévry, M. (2007), Territoires innovants et compétitivité territoriale. De nouveaux enjeux pour le développement territorial de la Wallonie. *Territoires wallons*, 2, sous presse.
- Rochefort, M., C. Bidault et M. Petit (1970), *Aménager le territoire*. Seuil, Coll. Société, Paris.
- Rousseau, C. et B. Mulkay (2006), *Attractivité économique et compétitivité des territoires*. Insec, Paris.
- Schmidt, E. et C. Jungers (2004), *Territoires, pôles de compétitivité et intelligence économique. Aide-mémoire*. Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique (CEIS), Paris.
- i-KM, *Intelligence territoriale* (http://www.i-km.com/intelligence_territoriale.htm) (consulté le 8 mai 07)
- ZeKnowledge.com, *Intelligence territoriale* (http://www.zeknowledge.com/intelligence_territoriale.htm) (consulté le 8 mai 07)